

Au milieu des cris et des pleurs qui souvent ponctuent une séparation...

Présent ou absent, l'enfant nous dit... Pratique d'une médiatrice

par Monique Stroobants *

«Ce qu'il y a de pire pour un enfant,
c'est d'être pris dans une chicane de grandes personnes»

Francine Cyr **

Les professionnels peuvent dire la même chose. Les professionnels de la santé mentale, de la justice et des secteurs de l'enfance, se disent ainsi favorables à la médiation familiale qui permet aux ex-conjoints de régler leurs problèmes sans forcer les enfants à jouer eux-mêmes les médiateurs.

La médiation familiale est un processus qui offre aux parties en conflit ou non, de gérer les questions qui se posent autour de leur séparation et/ou divorce. C'est une façon d'aider les parents à exercer leur autorité de façon «démocratique» avec l'aide d'un tiers spécialisé. Ce tiers va faire circuler la parole dans un espace donné et va tenter de mettre ou remettre un lien «familial» tout en respectant chaque parent mais aussi chaque enfant de la famille en crise.

Or, au milieu des cris et des pleurs qui souvent ponctuent une séparation, les enfants sont parfois pris en otage; les adultes en colère confondent souvent leurs propres besoins avec ceux de leur progéniture. Les parents ont bien naturellement l'impression de savoir ce que leurs enfants désirent... Personnellement, je crois en la compétence des parents. Mieux que quiconque, ils savent ce dont leur enfant a besoin. Je leur laisse cela fondamentalement dans ma pratique mais parfois les enfants et les jeunes n'osent pas toujours «dire» car ils ont peur de leur faire de la peine. Il faut parfois leur donner l'occasion de se confier à une personne dite neutre, qui peut alors les aider à dédramatiser.

Même si tous les médiateurs se soucient du bien-être de l'enfant, ils ne s'entendent pas toujours sur la place de la parole de l'enfant en médiation. Certains sont ainsi convaincus qu'il vaut mieux protéger l'enfant de tout, en leur épargnant toute discussion ou rencontre en médiation. D'autres, n'interrogent pas

directement les enfants. D'autres encore, les font venir en médiation...

Toutes les options peuvent être explorées, suivant les cas de figure, avec circonspection et rigueur.

Au travers du discours des parents

J'affirme cependant, que *le médiateur écoute et observe les enfants, le plus souvent, au travers du discours de leurs parents*. En effet, à travers leurs mots, la mission du médiateur sera de montrer, de décoder, et d'éclairer les parents sur ce qu'ils disent pour tenter de vérifier dans ce moment de crise, les véritables sentiments et vécus de leurs enfants.

Entre le «*toujours ouvrir la parole aux enfants*» et le «*jamais*», c'est dans ma

pratique de médiateur que j'ai calmé mon esprit. Avec près de vingt-cinq ans de *supervisions pluridisciplinaires*, c'est-à-dire l'étude de cas avec des professionnels de la santé mentale, du secteur médical, social et juridique, j'ai pu acquérir une vision plurielle au quotidien de la famille, des couples et des enfants; ce qui m'aide beaucoup auprès des clients. Je vous présenterai donc des fragments assez hétéroclites, plutôt juxtaposés que bien intégrés, mais ces fragments sont liés entre eux. Ces réflexions resteront peut-être superficielles, même si chaque jour je me pose des questions sur les cas qui m'occupent, me préoccupent, mais qui peut-être vont vous stimuler. À vous de les approfondir selon vos intérêts et vos goûts.

S'entendre sur les valeurs parentales communes est une des aides que le médiateur peut apporter aux parents dans la manière de les aborder, de les concrétiser.

* Médiatrice familiale, conseillère conjugale, formatrice.

** Psychologue spécialiste auprès des familles frappées par le divorce et professeur à l'Université de Montréal.

S'occuper efficacement de la parole des enfants, c'est d'abord s'occuper de l'espace de parole des parents

tiser et de les gérer. Si les parents, savent à quoi s'attendre et sont en accord sur ces valeurs, leurs modes d'application pourront être différentes car ils savent que leurs objectifs sont communs. Ils ne seront pas ou moins choqués par les prises de positions de l'autre parent et pourront ainsi mieux aider leurs enfants.

Par exemple, à trois ans, l'enfant peut reprendre l'habitude de faire pipi lors de la séparation parentale. À 6 ans, il peut souffrir de l'absence de sa mère. À 9 ans, l'enfant risque de devenir soudain très nerveux et à l'adolescence - j'en parlerai un peu plus tard - il peut passer par une période de dépression profonde, par exemple.

Les enfants passent par des âges différents... Je m'en voudrais de faire une généralité alors que chaque enfant, comme chaque parent est unique. Chaque couple comme chaque famille est unique. Mais le fait de cet exposé amène que j'en fasse quelques unes (de généralités !).

L'enfant entre 0 et 5 ans va parfois avoir tendance à régresser. Par exemple, on constatera une dépendance accrue ou la peur d'être abandonné; l'enfant va alors s'accrocher aux jupes de sa mère et ne plus vouloir la quitter. Il y a des théories multiples qui sont données pour dire qu'avant 6 ans tout se joue mais en même temps avant 6 ans, l'enfant a besoin de sa mère. Alors, si tout se joue et qu'il a besoin de sa mère avant 6 ans, quelle est l'image symbolique que le père va pouvoir déposer dans une absence prolongée de celui-ci ?

Entre 6 et 8 ans, l'enfant comprend mieux ce qui se passe. L'enfant va donc avoir tendance à mieux s'exprimer. On pourra rencontrer des pleurs, une profonde tristesse et je crois que, trop souvent, on veut éviter à l'enfant d'être triste. Ça peut être les parents, mais aussi les professionnels. On veut éviter plein de choses, alors que parfois, l'expression même de ce sentiment est indispensable à l'équilibre de l'enfant. L'enfant aura besoin d'être rassuré, aura besoin qu'on multiplie les marques d'affection vis-à-vis de lui. Il est important à ce moment-là de lui confirmer qu'il a droit à l'attention et à l'amour de ses deux parents, tout

en reconnaissant la légitimité de sa tristesse et de sa colère.

Quant aux préadolescents jusqu'à plus ou moins 13 ans, une autre dynamique va s'installer. Le jeune va souvent camoufler ou refuser d'exprimer ses sentiments. Le fantasme de réconciliation va être omniprésent (comme j'ai pu également le constater chez des adultes qui voient leurs parents se séparer ou divorcer).

Il va y avoir du désarroi pour ces enfants de 12 et plus, face à la rupture, de la colère surtout à l'égard du parent qu'il pense responsable. Il voudra montrer à ce parent qu'il lui en veut. Il va donc être nécessaire d'encourager l'enfant à dire ses sentiments. En médiation, il faudra aider les parents à ce qu'ils permettent à leurs enfants de dire leur chagrin, de dire qu'ils sont bouleversés. C'est là, la première parole de l'enfant, c'est dire : *«moi, je suis là; moi, j'ai mal; moi, j'ai envie; moi, je voudrais, moi, je ne veux pas...»*. Je pense que si on permet cet espace-là aux parents, souvent l'espace de la parole de l'enfant est moins nécessaire en matière de justice ou d'audition de l'enfant.

Par rapport aux adolescents, c'est plus complexe. Il faut savoir que dans les formations où j'aide des professionnels à travailler la place et la parole de l'enfant et de l'adolescent, il y a plusieurs journées qui y sont consacrées. Je m'en voudrais de ne pas le dire.

En médiation familiale, on est d'un très grand réalisme. Très concret, compte tenu des limites du rôle du médiateur, rôle néanmoins non dénué de noblesse, voire de puissance. Ce rôle est défini par un code de déontologie qui met le respect des personnes au-dessus de tout. La *«médiation»* est empreinte également d'une crédibilité partagée par l'ensemble des personnes et qui peut être mise à profit, notamment dans le cadre de la confidentialité dans la médiation elle-même. Il nous faut prendre le temps d'expliquer aux parents ce que représente la confidentialité en tant que, l'outil nécessaire à la médiation. Cela entraîne une attitude nouvelle par rapport à la parole de leurs enfants.

Les mots, le discours du médiateur sont des points de repères pour les parents.

C'est très facilement perceptible parce qu'en médiation, on a des outils très concrets qui peuvent s'inscrire très tôt dans le processus de la séparation. Soit très tôt, soit avant la séparation, soit après la séparation. Le médiateur peut expliquer simplement aux parties ce qui va se passer dans le processus de médiation. Il va expliquer aux parties quels sont les signes que pourraient présenter les enfants dans le cadre de la séparation, signe de dysfonctionnement, plutôt de dysharmonie par rapport à l'unité familiale de départ. Donc, *s'occuper efficacement de la parole des enfants, c'est d'abord s'occuper de l'espace de parole des parents*.

L'espace de parole des parents

Comment conceptualiser l'espace de parole de l'enfant en médiation ?

Il y aurait trois niveaux de places qu'on pourrait occuper.

D'abord, l'enfant a *droit à l'information*. L'enfant est un membre à part entière de la famille. S'il ne reçoit pas l'information, il est au niveau zéro du droit à la parole. Ce qui veut dire que, quand des parents arrivent, par exemple, et qu'ils disent : *«on va se séparer mais on ne sait pas comment faire, on ne sait pas ce qu'on va faire et puis, on n'est pas d'accord sur l'hébergement des enfants»*. Voilà toute la matière et c'est tout un travail pour le médiateur que de prendre le temps avec les parents dans cet espace, de les aider à imaginer et à les faire travailler. Comment allez-vous annoncer cela à vos enfants ? Quel âge ont vos enfants ? Qu'est-ce que vous faites d'habitude avec vos enfants quand quelque chose d'important se passe ? Quand est-ce le moment de parler avec vos enfants de la séparation que vous allez mettre en place ? Et parfois, je travaille toute une séance, plus d'une heure trente avec les parents pour se dire comment on va faire. Des petites questions et idées nous aide : *«faut-il faire ceci ? Il faut faire cela, il ne faut pas oublier cela, vous savez faites attention parce que les enfants...»* L'idée n'est pas de les mettre dans la peur, l'idée est de leur

Pour aider l'enfant à prendre place, à prendre sa parole : il doit être informé

Colloque

donner des outils pour pouvoir affronter ce difficile moment, de dire aux enfants : «voilà ce qui va se passer». Affronter aussi la parole des enfants ou l'attitude des enfants quelque soit leur âge... Comment est-ce qu'on va le dire et comment va-t-on recevoir leurs réactions ? Et avec les parents, parfois je dis : «Mais qu'est-ce que vous ne voulez pas entendre de madame... et vous de monsieur ?»

De dire : «Moi, je ne veux pas que ma femme (ou mon mari) dise : «il est parti avec une autre». Ça je ne veux pas l'entendre quand on parlera aux enfants. Je veux moi-même en parler»... «Moi, dit madame, je ne veux pas entendre parler de l'autre». Ce sont toutes des choses où on prend le temps de parler dans l'espace de la médiation, ils ont plus facilement une parole adéquate auprès des enfants. À partir de ce moment-là, les enfants ont souvent plus de possibilités d'expliquer ce qu'ils ont à dire, ce qu'ils ont à faire.

Le deuxième niveau pour que la place de l'enfant soit respectée : l'enfant reçoit l'information mais il doit à son tour avoir la possibilité de s'exprimer. Se confronter à ses réactions de colère, de tristesse est important. On emploie trop de prétextes pour éviter l'expression de ce qui se passe. Je pense que prévenir les parents en médiation, par exemple, que les enfants pourraient avoir de la colère, pourraient être fâchés, pourraient être aussi silencieux, taiseux ou ne rien dire. Parfois, les parents me disent lors de la séance suivante, 15 jours après, que c'est seulement avant-hier que le petit a dit qu'il était triste que papa parte dans une autre maison. Laissez lui le temps de faire le chemin. Souvent, chaque parent met du temps avant de prendre sa décision. Même un homme (ou une femme) qui part du jour au lendemain a mûri sa décision pendant souvent deux à trois ans.

Le troisième niveau, c'est le poids décisionnel. Prendre part à la décision de ce qui va se passer. La décision appartiendra toujours aux parents; en tout cas, en ce qui concerne leurs enfants, quel que soit leur âge. Je pense que c'est un travail que de redonner aux parents leur rôle de parents. Et souvent, ils sont tout

à fait à même de le comprendre. Vous savez que je les reconnais compétents. Seulement, dans un moment de crise, je dois pouvoir les aider à être compétents. D'autres professionnels le font aussi. J'ai juste l'idée que la médiation offre l'espace adéquat pour parler de cela. Ce poids décisionnel, je pense qu'il faut très clairement aider les parents à dire à leurs enfants que c'est eux qui vont décider. C'est maman et papa. Le «et» est très important. C'est à deux qu'ils ont décidé qu'il y aurait deux maisons, qu'il y aurait une disponibilité de l'un et de l'autre ainsi que la manière dont cela se fera. Suivant les âges des enfants, on agit et on travaille différemment avec les parents. Il n'appartient donc pas au médiateur de répondre à cette question du droit de la parole. Dans chaque médiation, je prends le temps de poser cette question. Quelle est la place de vos enfants dans le processus de séparation ou dans le processus de divorce ?

Et je m'arrêtera un peu plus particulièrement à l'adolescence qui est cette période de tempête «développementale», de transformation physique, sexuelle, affective. L'adolescence a mauvaise presse. On renvoie au jeune une image beaucoup plus négative que ce qui se passe en réalité. Sur plusieurs milliers de sujet, on s'aperçoit pour finir que plus de 85% des adolescents passent cette étape sans problème significatif. Sur les 15% qui s'enlisent, il n'y a que 3 % des adolescents qui font l'objet de mesure de protection de la jeunesse. L'adolescent prend ses distances, c'est logique. Il apprend à vivre de façon autonome, sans qu'il y ait nécessairement révolte ou rupture. Il se distancie pour accéder à cette autonomie. Il ne faut pas confondre la finalisation de la conjugalité avec la finalisation de la parentalité, ni de la fraternité. La fin de la conjugalité n'interrompt pas la parentalité. Ça vous semble évident quand je vous le dis comme cela.

Pourtant dans la crise, ce n'est pas toujours évident et vous devez le savoir, professionnels multiples que vous êtes ici. Par exemple, des familles reposent sur une union non censurée par un mariage. Donc, comment expliquer à des gens qui ont vécu pendant 15 ans, qui

ont eu trois enfants qu'il ne faut pas tout chercher dans la loi. Excusez de le dire auprès des juristes mais ce n'est pas dans la loi que tout se trouve mais dans la famille elle-même, dans chaque personne qui est capable de faire des propositions et de partager ses propositions avec l'autre, et ceci même quand on est en conflit. Dans le cadre de la médiation, on peut se retrouver sauf en cas de violence et encore, on peut y réfléchir. Donc, souvent la question est posée de savoir si la séparation des parents se vit plus difficilement à l'enfance qu'à l'adolescence. À certains égards, l'adolescent peut paraître plus fragile; mais d'autre, il est parfois mieux équipé pour faire face. Je dirais qu'il faut prendre le temps de dire aux parents que leurs enfants ont aussi des capacités à vivre et des compétences. Et que ce n'est pas toujours dramatique, la séparation en tant que telle. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. La séparation est dramatique en soi mais peut avoir des effets moins dramatiques qu'on ne l'imagine. Voilà comment j'aimerais le dire. On met beaucoup de choses sur le dos de la séparation. Quand on analyse de façon plus précise, est-ce bien la séparation en tant que telle qui déclenche le risque ? Lorsqu'on sait que la séparation est aussi souvent le fait de problèmes autres : la violence, l'alcool, toutes sortes de problèmes qui sont déjà existants dans la famille.

Informer l'enfant

Comment quitter ces problèmes-là et mettre en place des choses nouvelles ? Pour construire quelque chose, pour aider l'enfant à prendre place, à prendre sa parole : il doit être informé, il a besoin de savoir. **Tout au long du processus de médiation, l'adolescent a besoin de savoir.** Il m'arrive de travailler avec les parents et parfois en finale, je propose aux parents d'inviter leurs adolescents à venir à la lecture de l'entente; ils sont TOUS les bienvenus mais c'est toujours avec l'accord des parents que je fais venir ou les adolescents ou les enfants. Je leur laisse par là-même l'occasion de garder leurs rôles de parents.

Où est la parole de l'enfant quand les parents ne se parlent pas ?

La parole de l'enfant s'inscrit en lien avec ses deux parents. Il est aussi important pour les parents comme pour le médiateur de faire attention à déculpabiliser les enfants. Déculpabiliser les enfants, c'est parfois quand il y a quelque chose de trop lourd à porter pour les enfants eux-mêmes. Et ça, même quand ils ne sont pas là, on entend «dire» les parents. Il faut écouter le deuxième langage des parents quand ils parlent de leurs enfants : «*Joëlle, elle a dit cela et Ariane, cela*». Qu'est-ce qu'on peut faire avec cela, qu'est-ce que vous entendez par là ? Aider les parents à décoder la parole de leurs enfants plutôt que de leur faire dire ce qu'eux ont envie d'entendre ; c'est aussi un des axes de travail du médiateur.

Il nous faut aider les parents à donner la parole à leurs enfants, quel que soit leur âge, c'est un travail nécessaire et où l'espace possible existe peu en définitive. D'où mon titre : «*Présent ou absent, l'enfant nous dit*».

Il y a aussi des prétextes pour ne pas donner l'espace de parole : «*oh, il est trop jeune pour dire quelque chose*». Il m'est arrivé de faire de la médiation pour un bébé qui n'était pas encore né. Il fallait choisir son nom avec les futurs parents ainsi que son prénom. Quelle médiation possible et quelle parole pour l'enfant à ce moment-là ? Je vous laisse avec ces questions mais aider les parents donner un nom à leur enfant, à organiser les visites, l'hébergement autour de cet enfant même si les parents sont déjà séparés avant même qu'il ne naisse. Je pense que c'est du travail de mise en place de la parole d'un enfant. Je me souviens d'un autre exemple : Christophe qui avait 11 ans. Il est envoyé par le service PMS de l'école et un des parents vient en médiation en disant : «*écoutez, ce n'est plus possible, mon enfant se tape la tête contre les murs*». Je fais un pré-travail avec madame. J'invite monsieur à venir et j'essaie de comprendre ce qui se passe dans cette parole d'enfant qui ne se dit pas puisqu'il se cogne la tête contre les murs à la récréation ou contre ses copains. Donc, vous voyez le désastre. Les professeurs étaient à bout d'idées, le PMS à bout de force, ils envoient ailleurs quand on ne

sait plus... Alors, ce petit Christophe, qui avait 11 ans, était en 5^{ème} primaire ? Tout le travail a été d'inviter les deux parents ensemble. Depuis la naissance de l'enfant, les parents ne s'étaient plus parlés. Où est la parole de l'enfant quand les parents ne se parlent pas ? Je pense qu'on peut se questionner là-dessus. Quand les parents ne se parlent pas - en dehors de la période de crise où on peut quand même avoir des tolérances quand on est au creux de quelque chose de lourd, on peut aussi se questionner là-dessus. Le petit Christophe a d'abord voulu mettre ses parents ensemble, ça été tout un travail. Et après cela, ils ont dit : «*mais oui il faut voir Christophe parce que les professeurs n'en sortent plus, nous non plus*». Et c'est à travers l'accord de se rencontrer qu'il s'agira pour les parents d'amener Christophe dans la médiation. Le médiateur va recevoir la parole de l'enfant suivant un rituel, c'est-à-dire que je travaille toujours sur comment on fait venir l'enfant, qu'est-ce qu'on va faire avec l'enfant, comment le médiateur va travailler. Je m'arrête alors avec l'enfant et ses deux parents, puis, je parle avec lui de ce qu'il veut dire par dessins ou par mots. À travers cela, je prends le temps avec Christophe de le laisser parler mais il est venu avec ses deux parents, ce qui n'est jamais arrivé. Et quand il est redescendu dans la salle d'attente, il a dit : «*ah, et ils savent rester dans la même pièce*». «*Oui, on a déjà parlé ensemble Christophe*». Et Christophe de dire qu'il n'avait jamais vu ses deux parents l'un à côté de l'autre, assis dans une pièce à parler ; ce qui a été rassurant pour cet enfant. Et maintenant, il a 17 ans et demi. Il m'a retéléphoné un jour en disant : «*Vous aviez dit que je pouvais retéléphoner alors je vous retéléphone parce que j'ai souvent pensé à vous*». Ce n'est pas moi en tant que tel mais c'est l'espace de parole qu'il a pu avoir. C'était il y a un an c'est pour cela que je repense à lui. Et bien, Christophe, il a pu parler à partir du moment où ses parents lui ont donné la parole. Et je pense que le travail, avant d'aller à l'audition chez le juge, c'est d'aider les parents à donner la parole à leurs enfants.

La place de l'enfant et de sa parole

Il ne faut pas faire porter à l'enfant le poids de la décision mais bien *prendre en considération son avis*, lui permettre d'exprimer ses émotions est quelque chose d'essentiel. Je reçois en médiation, en moyenne, plutôt des adolescents âgés de 14 à 17 ans ou de jeunes adultes qui ont, par exemple, des problèmes avec leurs parents quant à avoir des sous pour leur kot, les études, l'argent de poche. L'argent de poche est un bon moyen de pression dans le cadre de la séparation pour travailler avec les parents. Quand est-ce qu'on lui donne ? Qui lui donne ? Qui va donner l'argent de poche ? C'est papa, c'est maman, c'est les deux ? Si maman reçoit une participation financière, est-ce qu'elle dit à l'enfant : «*C'est papa et moi qui te donneront l'argent*». C'est une façon d'inscrire la parole de l'enfant. Il ne nous appartient pas de répondre à la question de la parole de l'enfant mais dans ce processus, il faut poser la question : «*Quelle place allez-vous donner à votre enfant ?*» et «*Quelle parole allez-vous lui donner ?*» Le médiateur doit toujours avoir le père, la mère et les enfants dans son champ de vision, présents ou non. Je crois que multiplier les démarches pour la parole de l'enfant favorise la déresponsabilisation des parents. Quand ça ne va plus avec le PMS, le professeur de français, le prof de gym, le prof de sport le mercredi, que fait-on ? On va encore ailleurs ? À quel endroit vont-ils s'arrêter pour se parler et réfléchir ? Je pense que la médiation peut l'offrir. D'autres espaces aussi. N'alimente-on pas ainsi l'inertie du système familial ? On enlise le conflit, on intériorise tous les sentiments de l'enfant et sa parole n'est alors plus possible. Je pense que le travail du médiateur, c'est aussi gérer un moment où on vérifie les décisions prises. Ça veut dire que lorsqu'on voit 4 à 5 mois après, les parents, ils sont contents de dire : «*voilà, on a fait ceci, et cela et là, on accroche encore*». C'est toujours un espace de parole et l'enfant peut toujours y être convié, mais c'est surtout un espace d'échanges pour les parents.

N'oublions pas que l'inquiétude des parents entraîne les enfants dans un monde d'insécurité. Dès lors, l'inquiétude des enfants est à la mesure de l'inquiétude des parents. Comment tranquilliser maman : «ça fait 9 mois que notre petit est là, il ne l'a jamais langé, il ne lui a jamais donné de biberon et je vais aller lui donner mon bébé toute une journée. Franchement, vous n'imaginez pas...». Le travail du médiateur, ça veut dire : «mais quelle place vous voulez donner à votre enfant et qu'est-ce qu'il vous faudrait à vous, madame, pour être tranquillisée ? Qu'est-ce que monsieur pourrait faire pour vous tranquilliser là-dessus ?» Et «ils se parlent», l'enfant parle aussi, en même temps. Devant cette insécurité de l'éclatement de la famille, chaque membre de la famille est à la recherche de sens individuellement et collectivement. Et tous, aussi bien les enfants que les parents, mettent de l'énergie à trouver du sens à ce qui se passe. Chacun doit apprendre à accepter cette conflictualité et à entendre le point de vue des autres membres de la famille. Alors, chacun cherche une reconnaissance soit dans l'histoire du couple soit dans la rupture elle-même. Et sans cette reconnaissance, quel futur d'éducation possible ? Je laisse la question ouverte.

Vers des formes de vie nouvelles et adaptées

Force est de constater que lorsque je lis les ententes – que je prépare en fin de médiation – tous, **parents et enfants, ont la capacité de construire des formes de vie nouvelles et adaptées.**

Et si une décision commune n'est pas possible, deux décisions peuvent se compléter et c'est là tout l'art du travail du médiateur. Même en ayant des points de vue différents, on peut concilier le plus souvent les points de vue du papa, de la maman et de chaque enfant.

Quant à l'enfant qui vient en médiation, qu'est-ce qu'il nous dit ? Je vais vous raconter une autre petite histoire : un petit garçon m'a été orienté avec ses parents. La maman m'explique qu'elle veut absolument que son petit garçon aille à

l'école en flamand parce que son père parlait flamand et elle parlait français avec son enfant. Monsieur souhaite que son enfant aille à l'école en français : «d'ailleurs, pour convaincre le PMS de l'intérêt d'une école en français, je vais voir une logopède qui me dit que c'est comme cela qu'il doit faire puisqu'il parle le français à la maison». Et madame de dire qu'elle va chez une logopède flamande avec le petit Tim... et Tim, quelle langue allait-il parler ? J'ai invité les parents à travailler en médiation cette question de langue et j'ai vu Tim, il ne parlait plus, il avait 5 ans. Quel a été le travail du médiateur ?

Cela a été de montrer aux parents que quelle que soit la langue choisie, il fallait faire un choix. Même s'ils allaient en justice pour que le juge décide - laissant au juge leur place - c'est eux qui allaient parler au quotidien avec leur enfant... Après avoir décidé d'inscrire l'enfant en français et que toutes les activités para-scolaires de Tim soient faites en néerlandais, ils sont arrivés à un accord... Toute médiation ne se termine pas ainsi, parfois, continuer le conflit, c'est une façon de continuer l'union... Mais je vous laisse à vos réflexions ou vos questions.

Depuis dix-sept ans, en tant que médiateur, j'ai soutenu des parents comme des enfants au quotidien et je me questionne : «comment laisser la parole à l'enfant dans cette famille-là ?». C'est la première question que l'on peut poser. Et comment chaque parent peut-il laisser la parole à chaque enfant ? Dans une famille où il y avait 4 enfants, entre 13 et 21 ans - en les recevant tous les quatre avec leurs parents – il a fallu mettre en place des choix d'hébergement qui pouvaient convenir à chacun. Mais comment cela aurait-il pu être possible, en sachant que monsieur travaillait en cours du soir, madame le jour, qu'ils ont un côté artiste tous les deux – sans être péjoratif – Ils voulaient tellement faire plaisir aux quatre ados, que les enfants se retrouvaient chahutés entre des jours impossibles et des nuits infernales parce qu'ils n'arrivaient pas à se mettre d'accord ? En écoutant la parole de chaque adolescent ou pré-adolescent et avec eux, ensemble ils ont élaboré un système

d'hébergement dans lequel chacun avait sa place. Pourtant, cette situation était à la limite d'aller chez le juge. Je travaille souvent dans ce chaos-là; ce qui est parfois très difficile.

Une des difficultés du médiateur va être l'apprentissage de ne pas prendre le parti ni de l'un, ni de l'autre parent, ni des enfants. Et le plus difficile est de ne pas prendre le parti du plus faible ou de celui que l'on croit le plus faible. Je pense que tous les professionnels peuvent s'interroger là-dessus.

La réalisation de l'objectif

Alors, en conclusion, trois questions se posent quant à entendre la parole de l'enfant :

L'objectif que l'on se fixe en l'écoutant ? La réalisation de cet objectif ? Comment va-t-on le réaliser ? Quelles sont les conséquences de ce que l'on fait ? Donc, les conséquences de la réalisation de l'objectif. La tâche impartie à l'autorité ou la personne proposant à l'enfant de parler est d'aboutir à un changement. Souvent, le changement se veut le changement de l'autre : le changement de la situation, le changement d'une dynamique d'existence. Rarement, il a un espace où se pose la question du changement de soi-même. Je n'aurais pas le temps d'aborder la question du comment amener les personnes à parler mais j'espère avoir suscité suffisamment d'intérêt pour continuer notre réflexion.

La réalisation de cet objectif, est tout un travail. Nous, les médiateurs, avons peut-être à transformer des acteurs passifs en des acteurs actifs de leur vie et de leur vie future. Cela serait-il un art ou un esprit à développer ? Les conséquences de la réalisation et du processus relationnel dans son environnement sont le plus souvent des phénomènes aléatoires qui ne relèvent ni de règles de jeu fixées au départ, ni de modèles types et il nous faut faire le pari que chacun devient ou redevient compétent, la famille comme le professionnel !